

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
**LES HERMAUX - Commune**

**Décision du maire  
N° BF\_007\_2023**

**OBJET : DM-2023-006**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de RODIER YVES, MAIRE.

Présents : 7 - Représentés : 0 - Votants : 7 - ADOPTEE

Présents : RODIER YVES, MAIRE, SEGUIN Pierre, Premier Adjoint, VAYSSIER Julien, Deuxième adjoint, GELY Vincent, Conseiller, REVERSAT Joel, Conseiller, DUBOIS Sylvie, Conseillère, SOLIGNAC Jérémy, Conseiller.

Secrétaire : DUBOIS Sylvie est élue secrétaire de séance.

**DM - 006**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
231-123	Immobilisations corporelles en cours	0,00	-18 000,00
2151-127	Réseaux de voirie	0,00	18 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RODIER YVES, MAIRE, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, les jours, mois et ans indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

à la Mairie, le 26/12/2023  
RODIER YVES, MAIRE



RF  
Préfecture

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 26/12/2023  
048-214800732-BF\_007\_2023-BF